



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1198-10

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 22 avril 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1198-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS NUMÉRO 1198 AFIN D'AUTORISER L'USAGE « SERVICE D'ENTREPOSAGE »
DANS CERTAINES ZONES DU SECTEUR DE LA GARE ET DE MODIFIER DES DISPOSITIONS
RELATIVES AUX MAISONS DE RÉPIT ET AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES**

2. Ce règlement a fait l'objet de certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, émis par la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 15 mai 2024 et entre en vigueur ce même jour.

3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 22 mai 2024.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca